



République Française
Département LOIRET
Mairie de Montliard

Envoyé en préfecture le 15/09/2022

Reçu en préfecture le 15/09/2022

Affiché le **19 SEP. 2022**

Berger
Levrault

ID : 045-214502155-20220912-D_2022_21-DE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL du 12/09/2022

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	11	11

Vote
A l'unanimité
Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2022, le 12 Septembre à 19:30, le Conseil Municipal de la Mairie de Montliard s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. BEAUDEAU Didier, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives ont été transmises par mail aux conseillers municipaux le 05/09/2022. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 05/09/2022.

Présents : M. BEAUDEAU Didier, Maire, M. FAZILLEAU Philippe, Mme GUILLET Martine, M. SEVIN Jean-Louis, M. SINIC André, M. MENEAU Gilles, M. BERTRAND Charles, M. LECARDEUR Jean-François, M. DEJARDIN Mathieu, M. MONTIER Tanguy, M. PEGUY Thierry

Absent : M. PEGUY Thierry (arrivé à 20h00)

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture de Pithiviers

Secrétaire de séance : M. LECARDEUR Jean-François

D2022_21 – Tarif des concessions du cimetière

Le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération 11122017_03 fixant le tarif des concessions de cimetière du 11/12/2017 et la délibération 2019_03 fixant le tarif des concessions du columbarium du 25/02/2019. Il propose à l'assemblée de réviser les tarifs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

- **modifie** les tarifs des concessions du cimetière comme suit :
 - concession 50 ans : 500,00 €
 - concession 30 ans : 300,00 €
- **maintient** les tarifs des concessions du columbarium sachant qu'une concession de 4 places correspond à une case ou une caverne :
 - Concession 15 ans : 400,00 €
 - Concession 30 ans : 600,00 €
 - Taxe d'ouverture : 50,00 €
 - Dispersion des cendres au jardin du souvenir 100,00 €
- **dit** que ces tarifs seront appliqués dès que la délibération sera rendue exécutoire.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 14/09/2022
Le Maire
Didier BEAUDEAU

